

Équipe : SC THIONVILLE

Bonnets **B**

TEMPS MORT / PERIODE

/

RÉSULTAT FINAL : **B**
N

COMPÉTITION : N1 Masculine

LIEU : Thionville

DATE : 18/05/2024

HEURE : 20h30

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION
RAPPORT DE MATCH - WATER-POLO

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS		
64809	HEGERLE Mathieu	1982		1			
	ENTRAÎNEUR						
	ENTRAÎNEUR ADJOINT						
	SUPPLÉANT						

Code	Période	Code	Période	Code	Période
			RÉSULTAT	B	N
	1ère PÉRIODE				
	2e PÉRIODE				
	3e PÉRIODE				
	4e PÉRIODE				
	PÉNALTY				

SECRÉTAIRE : IUF N° :
 SECRÉTAIRE : IUF N° :
 JUGE DE BUT : IUF N° :
 CHRONO : IUF N° :
 30' / 20' : IUF N° :
 JUGE DE BUT : IUF N° :

TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE

Équipe : UNION SAINT BRUNO BORDEAUX

Bonnets **N**

TEMPS MORT / PERIODE

/

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS		
	ENTRAÎNEUR						
	ENTRAÎNEUR ADJOINT						
	SUPPLÉANT						

	NOMS - PRÉNOMS	IUF	SIGNATURE
<i>DÉLÉGUÉ BLANC</i>			
<i>DÉLÉGUÉ NOIR</i>			
<i>ARBITRE</i>			
<i>ARBITRE</i>			
<i>DÉLÉGUÉ F.F.N</i>			

SIGNATURES DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS (concernant les sanctions)

Codes : E = Exclusion / B = But / P = Pénalty
 EDAP = Exclusion déf. avec rempl. après 4min.
 A = Accident / R = Réclamation / TM = Temps Mort
 CJE) = Carton Jaune (Equipe) /CR = Carton Rouge

NOTE : L'arbitre est tenu d'informer oralement que le fait de contresigner la feuille de match ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée mais indique seulement que le délégué connaît l'existence de la sanction.